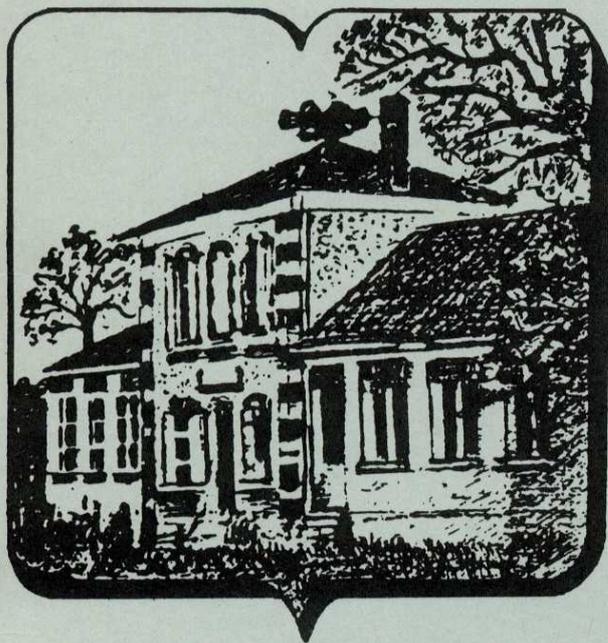


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE - NOVEMBRE 1986

SOMMAIRE

	Page
LE MOT DU MAIRE	1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.07.1986	2
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7.09.1986	4
LA RENTRÉE SCOLAIRE 1986-1987	5
URBANISME	7
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	9
INFORMATIONS PRATIQUES	13
ANIMATION	19
HISTOIRE DE ST-GERMAIN ET ENVIRONS	22
ETAT-CIVIL	24
ASSOCIATIONS	25
PETITES ANNONCES	31

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 15 h 30 à 18 h.
mercredi de 15 h 30 à 18 h - samedi de 9 h à 11 h 30.

LE MAIRE ET LES ADJOINTS reçoivent sur Rendez-vous.



Le mot du Maire

Un début d'automne que l'on pourrait qualifier d'estival, presque l'été indien en Ile de France, a salué une rentrée marquée par deux événements : l'arrivée de notre nouvelle secrétaire et la rentrée scolaire.

RENTREE. C'est Madame BERTHOU qui remplace Madame LEPELTIER à compter du 1er septembre. Madame BERTHOU que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, dispose de 18 ans d'expérience dans la fonction communale où elle a occupé plusieurs postes de secrétaire de mairie en Yvelines. Nous avons le privilège de bénéficier des compétences et de la qualité des relations humaines qui l'ont fait apprécier dans les postes précédents. Nous lui souhaitons la bienvenue.

L'autre évènement de rentrée, c'est la rentrée scolaire. Elle est généralement attendue par les maîtres et le conseil municipal avec joie et un peu d'appréhension. Avec joie parce qu'il est agréable de voir la commune reprendre animation avec le retour à l'école des enfants qui, lorsqu'ils sont nombreux et, c'est le cas, heureusement à SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, constituent un gage de la vitalité du village. Avec un peu d'appréhension car, les effectifs ne sont connus qu'au dernier moment. Cette année 128 élèves sont scolarisés dans le secteur primaire et 68 enfants sont en pré-scolaire dont 9 à la maternelle de BEYNES. Si l'on isole les difficultés liées aux sureffectifs de la maternelle, la rentrée s'est, dans l'ensemble, très bien passée. Il convient de remercier tous ceux qui y ont contribué : les maîtres, les parents, le personnel communal et la municipalité.

PROGRAMME URBANISME ET ENVIRONNEMENT. Jean-Pierre NAVEAU et Jacques SAINT YVES font le point dans ce bulletin des travaux d'entretien et des travaux neufs programmés pour l'exercice 1986. L'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux d'assainissement absorbe une part importante de nos crédits budgétaires d'autant que l'espace "municipalisé" s'est considérablement accru depuis quelques années. Et cela n'est pas terminé puisque, le domaine de la commune s'est enrichie de 2 terrains d'une superficie de 3 hectares environ, destinés à recevoir le terrain multisports et le cimetière. Ces 2 terrains sont situés au Nord du hameau de Villeroy, le long de la voie ferrée PARIS-DREUX. Par ailleurs la municipalité poursuit son oeuvre de longue haleine en vue d'implanter durablement de petites industries et des ateliers artisanaux. C'est ainsi que deux entreprises de mécanique fine vont s'installer près du garage de la vallée.

ANIMATION. Nous réussissons à maintenir pour le bulletin une cadence de parution bimensuelle grâce à la diligence de Philippe DESMARCHELIER, mais aussi de tous les responsables et participants à notre précieuse animation (Club sportif, A.E.E. club de l'âge d'or, B.A.S., Caisse des Ecoles etc...). Nous sommes de plus très friands d'article d'intérêt général et d'information sur des activités qui particularisent SAINT GERMAIN DE LA GRANGE. Donc, à vos plumes !

Notre soirée communale de rencontre et de divertissement se tiendra salle Jules GOHARD le samedi 22 novembre à 20 H 30. Venez y comme d'habitude, nombreux et en famille, et efforcez vous d'y inviter les nouveaux arrivants de votre quartier. Cette année nous attendons un orchestre nouveau et le dîner sera placé sous les couleurs de TOULOUSE et CASTELNAUDARY.

Jean MAURICE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 1986

La séance est ouverte à 10 heures 10 par Monsieur MAURICE, Maire.
Madame DRUAUX assure le secrétariat de séance.

PRESENTS : Mmes BOURGUIGNON, DRUAUX, HUSSON, LANDEC
M. DESMARCHELIER, GOILLOT, MAURICE, NAVEAU, SAINT-YVES

ABSENTS EXCUSES : MM. BOUCHEIX, REAU

ARSENTS : Mme CHANCIBOT
M. BESEME

Madame DRUAUX procède à l'appel, d'où il ressort que le quorum est atteint.

Monsieur MAURICE rappelle que l'essentiel de l'Ordre du Jour de la séance étant consacré à la présentation du Compte Administratif, il convient conformément aux dispositions du Code des Communes, d'élire un Président de séance autre que le Maire, celui-ci étant impliqué dans le Compte Administratif.
Monsieur Le Maire propose M. DESMARCHELIER qui est élu à l'unanimité.

La séance se poursuit sous la présidence de M. DESMARCHELIER.

1°) Madame DRUAUX procède à la lecture du Procès Verbal de la séance du 18 Juin 1986

A la demande de M. NAVEAU, quelques précisions sont ajoutées au texte. Sous réserve de ces modifications, le Procès Verbal du 18 Juin 1986 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'une circulaire rend nécessaire la présence d'un accompagnateur dans les cars scolaires transportant des enfants de moins de 6 ans.
Un courrier sera fait aux parents.

2°) Approbation du Procès Verbal de la séance du 3 juillet 1986

Le Procès Verbal du 3 juillet est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Présentation du Compte Administratif

Le Président M. DESMARCHELIER passe à l'ordre du jour et donne la parole à M. MAURICE pour le Compte Administratif. M. le Maire donne lecture d'une délibération apportant régularisation de l'inscription budgétaire à l'exercice 85 de la totalité de l'échéance non payée en 84 du prêt CDC 1977 de 100.000 F. L'échéance de 6203.54 F. nécessite le prélèvement de 2578.78 F. à l'article 210/9 pour affectation au Compte 163, sur l'exercice 1985.
Approuvé à l'unanimité.

Madame HUSSON fait lecture du Compte Administratif dressé par M. le Maire et compare les résultats avec ceux du Compte de Gestion de M. le Trésorier Payeur.
Avant que la discussion s'établisse, M. le Maire quitte la salle. M. DESMARCHELIER passe alors à la discussion du Compte Administratif après avoir remis un exemplaire du document de travail à Mme BARRIERE, membre de la Commission des Finances, pour son information.
Celui-ci n'appelant de remarque particulière de la part des Conseillers, l'approbation est mise aux voix.
Quitus est donné à M. le Maire à l'unanimité.
Les comptes du BAS et de la Caisse des Ecoles seront examinés ultérieurement.
Le Président de séance fait alors rentrer M. le Maire.

La séance se poursuit par l'examen des engagements de la Commune à prévoir dans la programmation 1987.

QUESTIONS DIVERSES

Complément de travaux sur CV1

M. le Maire rappelle que des travaux de voirie pour la réfection de la chaussée sont prévus en complément des travaux d'assainissement. Il conviendrait d'examiner la possibilité, sous réserve de subvention, de passer la chaussée au gabarit.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

Embauche d'une Secrétaire Générale au 1er septembre 1986

Le Conseil donne son accord sur la candidature par voie de mutation de Madame BERTHOU Yvette.

Accompagnement des enfants de moins de 6 ans dans les cars scolaires
Mme HUSSON fait un courrier aux parents concernés et aux associations de parents d'élèves de la nécessité d'un accompagnateur adulte. La solution doit être trouvée par bénévolat ou rémunération pour les parents.

Retrait de délégation

M. NAVEAU déclare qu'en tant qu'Adjoint sans délégation, son action est plus que restreinte.

La séance est levée à 13 heures 05

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 1985

Dressé par Monsieur MAURICE, Ordonnateur session ordinaire du 28 Juillet 1986 sous la présidence de Monsieur Philippe DESMARCHELIER.

Le Conseil Municipal, a l'unanimité a approuvé le compte administratif 1985 dont l'excédent global de clôture au 31 Décembre 1985 s'élève à

1 084 382 F. 87

CAISSE DES ECOLES

- Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles réunis le 8 Septembre 1986 sous la présidence de Mme CHANCIBOT ont approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1985 dont l'excédent global de clôture au 31 Décembre 1985 s'élève à

17 281 F. 09

BUREAU D'AIDE SOCIALE

- Les membres de la Commission du Bureau d'Aide Sociale réunis le 8 Septembre 1986 sous la présidence de Mme LANDEC ont approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1985 dont l'excédent global de clôture au 31 Décembre 1985 s'élève à

93 612 F. 24

ÉLECTION DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES 1987

Le tirage au sort des membres du Jury donne les résultats suivants:

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE de LA NAISSANCE	LIEUX de LA NAISSANCE	QUALIFICATIONS
787	ROTHGANGOL épouse MARCHAL	13-3-51	GOURNAY en BRAY (76)	
689	PELLE Yves	19-11-10	BREST (29)	
959	FRANCK épouse GODIEZ	31-03-19	Carttenom	secrétaire

9 JUL. 1986



PM 8.
St Germain de la Grange
3, rue Traversière
St G. de la Grange
12, rue des Dentelliers
St G. de la Grange

COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 1966

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le sept septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN de la GRANGE s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAURICE, Maire.

PRESENTS

Mmes BOURGUIGNON, DRUAUX, HUSSON, LANDEC
M. BOUCHEIX, BESEME, DESMARCHELIER, GOILLOT,
NAVEAU, SAINT-YVES

ABSENTS EXCUSES

Mme CHANCIBOT ayant donné pouvoir à Mme LANDEC
M. REAU ayant donné pouvoir à M. NAVEAU

ABSENTS NON REPRESENTES NEANT

Le quorum étant atteint, le Conseil a pouvoir de délibérer sur les points de l'ordre du jour.

ELECTION DES SENATEURS

Monsieur MAURICE donne lecture

- 1°. des articles du Code électoral relatifs à l'élection des sénateurs ;
- 2°) du décret fixant la date à laquelle les conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants ;
- 3°) de l'arrêté du Commissaire de la République convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

ELECTION DES DELEGUES

1er TOUR DU SCRUTIN

Le Président invite le Conseil à procéder sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- à déduire : bulletins blancs et nuls
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

Monsieur DESMARCHELIER Philippe	12
Madame BOURGUIGNON Renée	12
Monsieur MAURICE Jean	7
Monsieur NAVEAU Jean-Pierre	7

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Monsieur DESMARCHELIER Philippe
Madame BOURGUIGNON Renée

2ème TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 13
- à déduire bulletins blancs et nuls 1
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés 12
- Majorité absolue 7

Ont obtenu :

Monsieur MAURICE Jean	7
Monsieur NAVEAU Jen-Pierre	5

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué :

Monsieur MAURICE Jean

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 13
- à déduire bulletins blancs ou nuls 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés 13
- Majorité absolue 7

Ont obtenu :

Madame DRUAUX	13
Madame CHANCIBOT	11
Madame HUSSON	11
Monsieur BOUCHEIX	2
Monsieur REAU	2

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Madame DRUAUX Marie-Thérèse
Madame CHANCIBOT Liliane
Madame HUSSON Christiane

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : NEANT

La séance est levée à 10 heures quarante cinq et ont signé les membres présents.

INFORMATIONS SCOLAIRES

LA RENTREE

La rentrée scolaire s'est effectuée cet automne sans problème majeur mais avec son cortège de petites difficultés que la Municipalité, avec l'aide des Associations de Parents d'Elèves et le concours de certains parents, a pu régler en grande partie.

EN MATERNELLE

Dès le mois de Juin, nous savions que les effectifs seraient supérieurs à la capacité de notre école.

Avec la participation et l'accord de la Directrice, Mme ERNOTTE, nous avons cherché à faire accueillir nos enfants dans d'autres communes ; celle de Beynes a accepté et une réunion avec les Parents a été organisée.

A la rentrée, 9 enfants étaient inscrits à l'Ecole Marie Curie de Beynes. Le minibus de Saint-Germain-de-la-Grange les y emmène matin et soir (1/4 heure aller et retour). Ceci ne peut fonctionner, s'agissant d'un transport interurbain d'enfants de moins de 6 ans, qu'avec un accompagnateur adulte. Cet accompagnement nécessairement bénévole, a été assuré par un roulement de 8 personnes entre le 3 Septembre et le 26 octobre. Nous remercions particulièrement ces personnes.

Pour la rentrée de la Toussaint, il faut remplacer les volontaires qui ne sont plus disponibles, si l'on veut que le transport se poursuive.

A L'ECOLE PRIMAIRE

La rentrée des classes a eu lieu dans de bonnes conditions. Les Maîtres et les enfants se sont tous retrouvés avec satisfaction.

Les effectifs prévisionnels au cours de l'année précédente, nous faisaient envisager la création d'une 8ème classe et la Municipalité avait pris ses dispositions pour assurer cette ouverture dès la rentrée.

En Septembre, nous avons constaté que les effectifs ne dépassaient pas les normes imposées par l'Education Nationale et cette classe supplémentaire n'a pas été nécessaire ; pas plus que la nomination d'un nouvel instituteur.

Les effectifs pour cette année scolaire sont les suivants :

- CM2	28	
- CM1	20	+ 7 CE2
- CE2	25	
- CE1	29	
- CP	22	

mais nous restons vigilants et en surveillons les variations éventuelles.



EN SECONDAIRE

C.E.S. ST-SIMON de JOUARS-PONTCHARTRAIN

Malgré l'absence de certains professeurs, qui ne devrait pas se prolonger trop longtemps, la rentrée a été plutôt satisfaisante.

Le transport des élèves a posé quelques problèmes, c'est pourquoi le circuit a été modifié et une surveillance des points d'arrêt effectuée. Nous espérons qu'une meilleure discipline des enfants et une coopération des conducteurs évitera à l'avenir les surcharges qui ont été signalées.

LYCEE BLAISE PASCAL de PLAISIR

L'absence de ramassage des enfants de Plaisir, le Mercredi à midi ne devrait plus se reproduire à l'avenir.

Enfin, nous transmettons à la Municipalité de Plaisir, le souhait des Parents, de voir les cars aller jusqu'au Lycée et ne plus laisser les enfants au C.E.S. Blaise Pascal, mais nous craignons que la création d'un parking à proximité du Lycée ne soit pas réalisable dans l'immédiat.

SUGGESTIONS

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons qu'une excellente collaboration entre les Associations de Parents d'Elèves et la Municipalité permette à nos enfants de profiter dans les meilleures conditions du bon enseignement de leurs professeurs.

LES ELECTIONS DES PARENTS D'ELÈVES

Les Elections au Conseil de Parents d'Elèves ont eu lieu le 17 Octobre 1988.

EN MATERNELLE - 2 Titulaires

Mesdames ROSENBERG (UNAPE) et WILSON (FCPE)

EN PRIMAIRE - 5 Titulaires

Mesdames DOLLE, HOT et SITBON (UNAPE)
Mesdames CHOLLET et BARRIERE (FCPE)

7 TITULAIRES

4 représentent la FCPE dont Madame MELIN pour notre Commune
3 représentent l'UNAPE dont Mesdames THORON et MICHON pour notre Commune.

Les délégués vous signalent que les Conseils d'Administration du secondaire et du primaire auront lieu les 7 et 8 novembre et qu'ils se tiennent à votre disposition pour recevoir vos suggestions.

Les Conseils de Classe du secondaire sont prévus pour le 15 décembre.



L'exercice 1986 sera caractérisé par l'acquisition de 3 nouveaux terrains destinés à la mise en place d'équipements communaux, la réalisation d'un important programme d'entretien et d'aménagement de la Voirie, des Réseaux et des bâtiments, la constitution ou l'instruction de dossiers en vue de nouvelles réalisations.

ACQUISITIONS DE TERRAINS

- A la fin du premier semestre, ont été acquis les terrains juxtaposés BENOIST et Bati-Service Promotion situés au Nord du Village, le long de la voie ferrée. D'une contenance totale d'environ 3 hectares, ils sont destinés à la mise en place progressive et parallèle d'un terrain multisports et du cimetière communal, les travaux devant démarrer début 1987.
- Fin Octobre, l'acquisition d'un petit terrain appartenant à M. REGNAULT et situé près de la Maternelle permettra à celle-ci de mieux disposer ses équipements et de faire de nouvelles plantations.

Le coût total de ces acquisitions s'élève à environ 150.000 F.

PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT BATIMENTS, VOIRIE ET RESEAUX

BATIMENTS

- Les locaux scolaires de l'Ecole Maternelle ont été repeints, de nouveaux sanitaires mis en place, et le revêtement de sol refait. La Municipalité participe par ailleurs à l'achat d'un four de poterie performant.
Dans les locaux de l'Ecole Elémentaire, il est prévu de mettre en place une cloison démontable et quelques modifications de cloisons en dur dans le préau couvert seront apportées pour installer en parallèle l'atelier informatique et un local d'étude surveillée pour localiser une classe ~~entra~~ pendant le cours d'informatique sous le contrôle du responsable de la classe.
- A la Mairie, un réaménagement du Secrétariat a permis grâce à une cloison et de nouveaux rangements-placards, d'améliorer les conditions de travail du Secrétariat et du Conseil.

ENTRETIEN VOIRIE ET RESEAUX

- Le Chemin Vicinal N° 1 entre Chatron et le stop de la rue de la Mairie a été renforcé sur ses rives par un bétonnage léger et discontinu, qui a été complété en septembre par l'épandage d'émulsion de bitume et des enduits de goudronnage aux endroits critiques de la chaussée. Cette dernière opération a été généralisée sur la Commune, le montant total de ces travaux avoisinant 100.000 F.
- Il convient de rappeler que ce programme d'entretien annuel a été précédé par la réalisation d'un Contrat Régional d'amélioration de la voirie sur trois ans, se terminant en 86, d'un montant de 490.000 F.
- Les travaux habituels d'entretien de la station d'épuration ont été malheureusement "agrémentés" des réparations consécutives à des actes de vandalisme - commis au premier semestre.
- Il faut également signaler qu'en matière d'assainissement, nous avons dû faire intervenir à plusieurs reprises la Société AUBIN de Neauphle pour éliminer dans les collecteurs d'eaux usées, les colmatages occasionnés par des matériaux étrangers. De plus, nous attirons l'attention des usagers sur l'interdiction de déverser les eaux de pluie dans les égouts. Un contrôle inopiné étant prévu, il est conseillé de supprimer tout branchement clandestin.
- La signalisation verticale ne poserait pas de problème si le vandalisme ne nous obligeait pas à remplacer de nombreux poteaux. Aidez-nous à surveiller ces égarements.



REALISATIONS FUTURES

- Travaux d'aménagement du terrain multisports et du cimetière devraient s'étaler sur environ 2 ans (87/88). Ces travaux, hors équipements sportifs, rentrent dans le cadre de notre Contrat Régional - qui prévoit un montant de travaux de l'ordre de 300.000 F. H.T.

En matière de subventions spécifiques, nous avons obtenu une subvention pour l'aménagement d'un tennis.

- D'autres dossiers sont à l'examen ou en préparation, relatifs à l'aménagement d'espaces verts.

Les études d'assainissement se poursuivent. Une importante réunion aura lieu avec l'ensemble des Services Administratifs et Techniques intéressés pour mettre au point un dossier d'ensemble portant sur la régulation des eaux de pluie et d'orages (recueil, guidage et stockage momentané) afin d'éviter les conséquences de tempête comme celles de l'été 1983 (inondation et destruction de routes). Ce dossier important représente en première estimation un montant de travaux de l'ordre de 1 million de francs hors taxes.

- L'aménagement de la zone artisanale et industrielle Nord-Est (garage de la Vallée Yart) se poursuit. De nouveaux dossiers concernant trois entreprises désireuses de s'implanter, en plus des 2 entreprises dont le permis de construire est accepté, sont à l'étude. Le problème qui se pose maintenant est de rendre disponible une nouvelle tranche de terrains.

J.P. NAVEAU

J. SAINT YVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code électoral

Vu les circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur relatives à la révision des listes électorales ;

En vue de la révision des listes électorales pour l'année 1987, les demandes d'inscription et les réclamations seront reçues dans les délais figurant ci-dessous.

Les commissions administratives prévues par l'article L. 17 du Code électoral effectueront leurs travaux du 1er septembre au 31 décembre 1986.

DEMANDES D'INSCRIPTION EN MAIRIE : jusqu'au 31 décembre 1986 inclus

RECLAMATIONS DEVANT LE TRIBUNAL D'INSTANCE : du 11 janvier au
20 janvier 1987 inclus.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE ELECTEUR

Il faut à la fois :

- Etre de nationalité française
- Etre majeur (il suffit d'avoir 18 ans avant le 1er mars 1987)
- N'être ni interdit, ni frappé d'une incapacité prévue par la loi (incapacité perpétuelle ou temporaire consécutive à certaines condamnations) ni frappé d'indignité nationale.

En outre, pour pouvoir être inscrit dans une commune, il faut :

- Soit y posséder son domicile réel tel qu'il est déterminé par le Code Civil;
- Soit y avoir sa résidence réelle et effective depuis six mois au moins avant le 1er mars 1987 ;
- Soit y être inscrit pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune ;
- Soit y exercer en qualité de fonctionnaire public assujetti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Toutes pièces justificatives de l'identité et de l'attache avec la commune, par exemple pour l'identité : livret militaire, livret de famille ou fiche d'état civil, carte nationale d'identité, passeport, décret de naturalisation, carte de naturalisation, carte d'immatriculation et d'affiliation à la Sécurité Sociale, carte du combattant avec photographie, permis de conduire, titre de réduction de la S.N.C.F. non périmé, carte d'identité de fonctionnaire avec photographie, carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires, titre de pension avec photographie

NUL NE PEUT ETRE INSCRIT SUR PLUSIEURS LISTES ELECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu son inscription sur deux ou plusieurs listes sera punie des peines prévues par l'article L. 86 du Code Electoral (1 mois à 1 an de prison et une amende de 360 à 3.600 F).

Des contrôles sont effectués pour découvrir et poursuivre les infractions à la loi.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

La Commission Municipale du Bureau d'Aide Sociale s'est réunie le 23 Octobre 1986.

ANIMATION

Une soirée Toulousaine est programmée pour le 22 novembre 1986. Participation demandée : 90 Francs par personne.

COLIS DE FIN D'ANNEE POUR PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

La Commission retient les "FABIS" pour son rapport qualité/prix. Les colis seront confectionnés par le fournisseur.

MILITAIRES

La Commission confirme l'octroi d'une prime de 250 F. pour les fêtes de Noël 1986 à tous les militaires appelés.

→ Ceux-ci sont priés de se faire connaître en Mairie.

S E R V I C E N A T I O N A L

JEUNES GENS

Si vous êtes nés en JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE 1969

VENEZ VOUS FAIRE RECENCER AVANT FIN DECEMBRE 1986

OÙ ? COMMENT ?

A la Mairie, muni : d'une pièce d'état civil (livret de famille ou fiche d'état civil). Vos parents peuvent effectuer cette démarche à votre place, mais, votre intérêt est de l'effectuer vous-même.

VOUS RECEVREZ

- UN "récépissé de recensement" sur lequel est indiqué votre bureau de service National (B.S.N.) auquel vous pouvez toujours vous adresser pour vous renseigner.
- une brochure illustrée "Le Service National et Vous".

Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES

Pains Spéciaux

Gâteaux Glacés

Michel

GUILBOT

489.00.50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU



DEMANCHES A FAIRE POUR OBTENIR DES PIÈCES OFFICIELLES

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE METIERS

LIEUX DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 13 du décret N° 68-47 du 13 janvier 1968, il y aura un bureau de vote par canton, à la Mairie du chef-lieu de canton : MONTFORT-L'AMAURY.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Chaque électeur recevra une notice expliquant les modalités du vote par correspondance, une enveloppe d'expédition du vote, ainsi qu'une enveloppe de scrutin réservée à sa catégorie en même temps que sa carte d'électeur. Vous serez chargé de cet envoi qui se substituera à la distribution d'enveloppes bleues qui se faisait, à la demande, lors des scrutins précédents.

OPERATIONS ELECTORALES

Le scrutin aura lieu

Le LUNDI 17 NOVEMBRE 1986 de 8 HEURES à 18 HEURES

D E P A N N A G E

Plomberie - Chauffage

Entretien chauffage

Electricité - Ramonage

Tél : 34 89 23 68

BROCART Ronan, 39, rue Voltaire

St Germain, de la Grange

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

La Commission Municipale du Bureau d'Aide Sociale s'est réunie le 23 Oct 1988

DEMARCHES A FAIRE POUR OBTENIR DES PIECES OFFICIELLES

Pièces désirées	Pièces à fournir	Où s'adresser	Dépenses
Carte d'électeur	avoir 18 ans, être français, pièce d'identité	mairie du domicile toute l'année	gratuit
Carte Nationale	deux photos récentes 1 timbre fiscal de 115 F. extrait de naissance ou fiche d'état civil et carte à renouveler	Mairie	timbre fiscal de 115F
Casier judiciaire	rappeler état civil + enveloppe timbrée pour retour	Greffe du tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	variable
Certificat de nationalité	pièces prouvant la nationalité française	Greffe du tribunal d'Instance du domicile	35 F.
Extrait de décès	date du décès nom et prénoms + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du décès ou dernier domicile	gratuit
Extrait de mariage	sur présentation du livret de famille ou par correspondance + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du lieu de mariage	gratuit
Extrait de naissance	indiquer la date de naissance, nom et prénoms + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du lieu de naissance	gratuit
Fiche d'état civil	sur présentation du livret de famille	Toutes Mairies	gratuit
Livret de famille	sur demande en cas de perte	Mairie du domicile	gratuit
Passeport	carte d'identité + un timbre fiscal de 350 F. 2 photos récentes extrait de naissance ou livret de famille	Mairie	timbre fiscal de 350 F
Copie conforme	présenter copie et original	Mairie	gratuit



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

POUR LES PERSONNES AGEES DE 75 ANS ET PLUS

ASSURES OU AYANTS DROIT AU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE

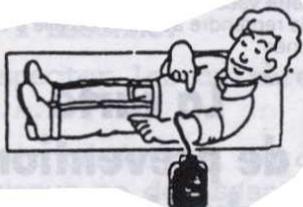
Les personnes ayant 75 ans ou plus ont dû recevoir à domicile courant septembre, une "prise en charge". Ce document, après avoir été complété par le médecin traitant permettra d'obtenir chez le pharmacien une remise gratuite du vaccin. Les assurés qui n'auraient pas reçu la prise en charge, peuvent la réclamer à leur Centre de Paiement de Sécurité Sociale avant le 13 décembre 1986. Les actes médicaux et para-médicaux ou analyses afférents au vaccin sont remboursés dans les conditions habituelles.

COMMERCANTS

Les personnes âgées de 75 ans ou plus, à jour de leurs cotisations, peuvent acheter le vaccin dans leur pharmacie et le faire rembourser ainsi que les actes médicaux et para-médicaux afférents au vaccin dans les conditions habituelles 50 % ou 80 %.

ARTISANS

Les personnes âgées de 75 ans ou plus ont dû recevoir une lettre leur fixant le mode de remboursement.



Au cours de la récente collecte de sang, de nombreuses générosités se sont manifestées : chacun des 10 flacons offerts a contribué à "sauver une vie".

Le Centre de Transfusion Sanguine et d'Hématologie de Versailles
vous remercie vivement.



LE TETANOS

Le tétanos, qu'est-ce que c'est ?

C'est une maladie encore mortelle dans un cas sur deux et qui, lorsqu'on en guérit, laisse le plus souvent de graves séquelles. Pourtant, dans les familles françaises, seuls les enfants sont sûrs d'être protégés contre le tétanos, car pour eux, la vaccination est obligatoire. Elle donne une protection absolue pendant 10 ans. Lorsque le dernier rappel remonte à plus de 10 ans, la protection devient douteuse.

Seule la vaccination protège efficacement contre le tétanos.

Le tétanos est une maladie douloureuse et invalidante dont la cause est un microbe: le bacille tétanique, qui vit généralement dans la terre. Ce bacille peut s'introduire dans l'organisme par n'importe quelle blessure ou plaie. Il sécrète une toxine puissante qui diffuse dans tout l'organisme et va se fixer sur le système nerveux.

Le premier symptôme de la maladie se traduit par une contraction des muscles de la face (le trismus).

La phase la plus grave de la maladie est caractérisée par une contracture généralisée du corps. La maladie doit être traitée dans un centre de réanimation où, malgré les soins apportés, le pronostic reste d'une extrême gravité.

Le tétanos: comment risque-t-on d'être atteint ?

Les plaies minimes sont à l'origine de 50 à 70 % des cas de tétanos en France. Toute plaie qui entre en contact direct ou indirect avec la terre peut introduire le germe dans l'organisme.

Une simple brûlure, une égratignure due à un fil de fer, une épine ou une écharde peuvent être à l'origine du tétanos.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, les ruraux, les professionnels de la nature, les jardiniers amateurs ne sont pas seuls à être menacés par le tétanos.

Le microbe du tétanos peut se trouver également dans la poussière des villes et toute personne non vaccinée qui subit une lésion cutanée est exposée à la maladie. Les citadins sont aussi exposés que les ruraux.



Contre le tétanos: que faire ?

En cas de blessure:

Toute plaie, même bénigne, doit être nettoyée et désinfectée. Il faut la laver avec de l'eau et du savon, la désinfecter avec un liquide antiseptique.

Mais ces premiers soins ne suffisent pas à éliminer le risque de tétanos.

Seules les personnes vaccinées dont le rappel date de moins de 10 ans sont protégées contre cette maladie.

Attention: à l'occasion d'une blessure et si vous n'étiez pas vacciné auparavant, vous avez pu recevoir une injection de sérum antitétanique. Mais celui-ci ne vous protège contre la maladie que durant quelques semaines. Renseignez-vous pour connaître avec précision le traitement que vous avez reçu à cette occasion (sérum seul ou sérum + vaccin).

L'arme absolue: la vaccination

La seule vraie prévention de longue durée contre le tétanos, c'est la vaccination. Elle est inoffensive et ne comporte pratiquement pas de contre-indications.

On procède à deux injections à six semaines d'intervalle, puis un rappel six à douze mois après.

L'immunité conférée est de 10 ans. Il faut donc procéder à des rappels périodiques tous les 10 ans pour être protégé tout au long de sa vie.

Injection	Injection	Injection	Rappel
	6 semaines	6 à 12 mois plus tard	tous les 10 ans

Une confusion s'établit souvent entre sérum et vaccination.

La séroprévention: c'est l'injection préventive de sérum antitétanique lorsqu'il y a un risque de contamination (plaie chez une personne non vaccinée). C'est une protection de très courte durée.

La vaccination: c'est l'injection d'anatoxine qui assure une protection de très longue durée.

UN DANGER POUR TOUS

Qui est concerné par la vaccination ?

Tous ceux dont le dernier rappel remonte à plus de dix ans :

- généralement les femmes ont reçu leur dernier rappel vers 11-12 ans, il faut donc pratiquer un nouveau rappel vers 21-22 ans. La femme enceinte peut bénéficier de la vaccination,
- les hommes qui ont été vaccinés pendant leur service militaire doivent recevoir un rappel vers 30 ans,
- les personnes âgées qui, la plupart du temps, n'ont jamais été vaccinées, doivent entreprendre une vaccination complète,
- les parents doivent surveiller le calendrier vaccinal de leurs enfants, qui s'établit comme suit :

1 ^{re} injection	2 ^e injection	1 ^{er} rappel	2 ^e rappel	3 ^e rappel	Rappels
3 mois	4 mois	12-18 mois	6 ans	11 ans	21 ans puis tous les 10 ans

La vaccination contre le tétanos se fait le plus souvent chez l'enfant en association avec les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite et la coqueluche.

Enfin, lorsque la vaccination antérieure (en trois injections) est ancienne, il est inutile de recommencer une vaccination complète, un seul rappel est suffisant sauf si cette vaccination date de plus de 10 ans. Et si cette vaccination est incomplète, il suffit de la reprendre au point où elle a été abandonnée.

La carte de prévention du tétanos

Il est très important pour le médecin ou le service d'urgence qui aurait à vous soigner, de savoir si vous avez été vacciné contre le tétanos et à quelles dates, et si vous avez reçu du sérum. Prenez soin de conserver sur vous, ou en lieu sûr à la maison, un document (carnet de vaccination, carnet de santé ou carte de prévention du tétanos) sur lequel seront portées ces informations, indispensables en cas d'accident.

Rappelez-vous que la seule sauvegarde contre le tétanos repose sur la vaccination et les rappels périodiques.



CAISSE INTERDEPARTEMENTALE AUXILIAIRE DE PRETS IMMOBILIERS

3, rue Jean-Mermoz - 78005 VERSAILLES Cedex - Tél. : 30-21-66-31

La CAISSE INTERDEPARTEMENTALE AUXILIAIRE DE PRETS IMMOBILIERS (C.I.A.P.I.) a pour vocation de consentir, au profit de personnes aux revenus modestes, habitant les départements des YVELINES, du VAL-D'OISE et de L'ESSONNE, depuis trois ans au moins, des prêts destinés à parfaire leur apport initial lors d'une première acquisition immobilière.

Ces facilités sont étendues aux personnes propriétaires de leur habitation principale qui souhaitent, en effectuant des travaux importants, améliorer les conditions d'occupation de leur bien.

BAREMES ET CONDITIONS

- Veuf, divorcé ou ménage ayant plus de cinq ans de mariage, sans personne ou enfant à charge 16.000 F
- Veuf, divorcé ou ménage ayant plus de cinq ans de mariage, avec une personne ou un enfant à charge 17.000 F
- Jeune ménage ayant moins de cinq ans de mariage, sans enfant ou avec un enfant ou une personne à charge 18.000 F
- Ménage avec deux enfants ou personnes à charge 19.000 F
- Ménage avec trois ou quatre enfants ou personnes à charge 22.000 F
- Ménage avec cinq ou six enfants ou personnes à charge 23.000 F

Tous ces prêts sont remboursables en cinq ans au taux de 4,50 %, ou en neuf ans au taux de 6%.

CONDITIONS D'OCTROI

Procéder à la première acquisition immobilière du ménage, dans les Yvelines, le Val d'Oise ou l'Essonne, le montant de cette acquisition ne devant pas excéder un plafond fixé et périodiquement actualisé par le Conseil d'Administration de la Caisse.

Habiter depuis trois ans dans les départements des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne.

Respecter les critères applicables en matière de Prêts Aidés par l'Etat (P.A.P.).

Avoir bénéficié, au cours des trois mois qui précèdent la demande de prêt, de revenus ne dépassant pas un plafond fixé et périodiquement actualisé par le Conseil d'Administration de la Caisse.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les dossiers de demandes de prêts (imprimés à remplir et pièces annexes à fournir) sont adressés aux personnes intéressées sur demande individuelle au secrétariat de la Caisse (Tél. : 30 - 21 - 66 - 31) de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures).

PROTEGER VOTRE CONJOINT :

LA DONATION ENTRE EPOUX

En présence d'enfants, la loi ne concède à l'époux survivant qu'un droit d'usufruit (c'est-à-dire je jouir et de percevoir les revenus) sur le quart des biens dépendant de la succession de l'époux décédé.

En l'absence d'enfant, ce sont les parents, ou les frères et soeurs qui héritent, et l'époux survivant ne bénéficie que d'un droit d'usufruit sur la moitié des biens de l'époux prédécédé.

Même un neveu ou une nièce appréhende toute la succession en ne laissant au conjoint survivant qu'une moitié en usufruit.

Dans tous les cas, l'époux survivant est à la merci des héritiers de l'époux décédé, qui peuvent, en demandant leur part, parvenir à la vente forcée des biens de la succession.

Avec la donation entre époux, le survivant peut, dans le meilleur des cas pour lui, recevoir la pleine propriété de la succession de l'époux décédé. Il pourra, en présence d'enfants, jouir paisiblement pendant toute sa vie des biens qui lui appartenaient conjointement avec son époux, ou qui appartenaient en propre à ce dernier.

A titre d'exemple, il vous sera possible de continuer à habiter votre appartement ou votre maison ou de le louer et d'en percevoir les revenus.

CINQ QUESTIONS ET REPONSES

Quel est le coût d'une donation entre époux

- Actuellement, environ 700 F., étant précisé qu'un honoraire dégressif est perçu au décès du premier des époux lors du règlement de la succession (en moyenne, moins de 1%).

Peut-on modifier une donation entre époux

- Oui et l'on peut toujours la révoquer, même unilatéralement, au même titre qu'un testament; la plupart des formules prévoient leur caducité automatique en cas de divorce).

Quant on est marié sous la communauté, a-t-on besoin d'une donation entre époux?

- Oui, car elle n'a ni le même but ni le même effet que le contrat de mariage (qui prévoit seulement ce qui appartient à chacun ou aux deux, et non pas qui hérite de l'autre).

Y-a-t-il des cas où la donation entre époux n'est pas conseillée

- Chacun est libre d'instituer ou non son conjoint pour héritier total ou partiel; par ailleurs, certains excluent parfois de la donation entre époux des "biens de famille" (exemple : une part d'une résidence secondaire familiale déjà "héritée").

Faut-il énumérer ses biens

- Non, sauf les biens que l'on souhaite exclure (voir question précédente).



LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES

110 - 112, rue de Flandre - 75951 PARIS Cedex 19 - Tél. : 42-03-30-30

Prochainement, nous vous paierons votre pension chaque mois et non chaque trimestre.

Le 8 de chaque mois, votre pension sera mise en paiement. Quelques jours après, selon la façon dont vous avez demandé à être payé(e), votre compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne sera crédité ou bien vous recevrez votre mandat.

**VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE
CETTE OPERATION SERA EFFECTUEE AUTOMATIQUEMENT.**

Vous recevrez prochainement une lettre personnelle vous expliquant à quelle date aura lieu pour vous le passage du paiement trimestriel au paiement mensuel.

Vous écrivez à votre caisse de retraite et souhaitez une réponse rapide : nous vous demandons de bien vouloir mentionner sur votre courrier :

- vos nom et prénoms,
- votre numéro de sécurité sociale. Si vous ne le connaissez pas, vos date et lieu de naissance,
- votre numéro de retraite inscrit sur l'accusé de réception du dépôt de votre demande.

Nous vous remercions de toujours préciser votre adresse.



DIVAGATION DES CHIENS

LA RAGE EST A NOS PORTES, puisque le Val d'Oise et l'Essonne ont été déclarés départements infestés.

Rappelons que l'article 213 du Code Rural prescrit que les Maires peuvent prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que les chiens et les chats soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Les animaux errants doivent être conduits en fourrière et si leur propriétaire reste inconnu, ou ne les réclame pas, ils doivent être abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs après la capture. Dans le cas d'animaux identifiés par un collier portant le nom et le domicile de leur maître, le délai d'abattage est porté à huit jours.

En cas de rage, les articles 232 et suivants du Code Rural prévoient que tout animal enragé doit être abattu, que tout animal suspect de rage doit être mis sous la surveillance des services vétérinaires, que les propriétaires d'animaux ayant eu un contact avec un animal reconnu enragé doivent en faire la déclaration au Maire de la commune. Les chiens et chats errants dont la capture est impossible ou dangereuse, doivent être abattus par les agents de la force publique. Les chats et chiens non tatoués et vaccinés ne peuvent circuler que tenus en laisse et muselés. Les chiens valablement vaccinés contre la rage et tatoués ne peuvent circuler que sous la surveillance immédiate de leur maître et sous réserve que celui-ci puisse prouver la réalité de la vaccination.

APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

Depuis 2 ans que l'apprentissage anticipé de la conduite a été mis en place dans les deux départements des Yvelines et de l'Essonne 1000 jeunes ont pu bénéficier de cette nouvelle formule.

Ils ont d'abord acquis en auto-école un niveau de connaissances équivalent à celui exigé pour le passage de l'examen du permis de conduire.

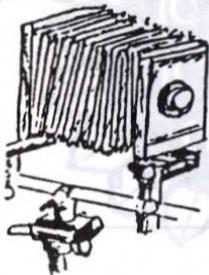
Ensuite, accompagnés d'un adulte, âgé de plus de 28 ans et titulaire du permis de conduire depuis au moins 3 ans, les "apprentis conducteurs" auront parcouru en deux ans, quelques 4,5 millions de kilomètres dont 5000 environ par personne.

Depuis le début de l'expérimentation 6 accidents matériels, sans gravité ont été relevés et seul l'un d'entre eux a impliqué partiellement la responsabilité du jeune chauffeur.

Parmi ces jeunes, âgés de 18 ans, qui ont passé le permis de conduire, 90 % ont réussi dès la première présentation, les autres à la deuxième.



Animation



EXPO PHOTOS

L'exposition organisée par la Municipalité de Saint-Germain-de-la-Grange a remporté un certain succès.



Des visiteurs ont regretté de ne pas y avoir participé cette année, mais apporteront leurs photos pour l'année 1987, car le sujet choisi : "SOUVENIRS de VACANCES", permet de nombreuses photos originales.



Nous aimerions également exposer des appareils anciens : à soufflet, boîtes, etc....

Dès maintenant, commencez donc à trier les photos déjà réalisées ; fouillez vos greniers, ... et ceux de vos grands parents et... à vos appareils pour que l'expo photos 1987, surpasse celle de 1986.

Agnès D.

CHRISTIANE ROZ

Spécialistes Coupe Brushing - Soins Diesthétiques

Salon du Pontel

2, rue de Saint Germain

Villiers-Saint-Frédéric

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU — ☎ 34 89 90 91



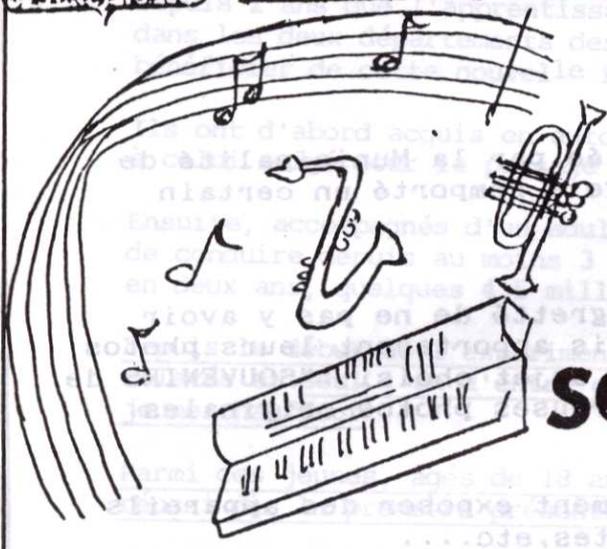
Mairie
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
Tél. : 34.89.01.38

SUPPLEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

FLASH-INFOS

SALLE JULES GOHARD

LE 22 NOVEMBRE 1986



SOIREE TOULOUSAINNE

ANIMEE PAR L'ORCHESTRE



DE **José MODESTE**

PARTICIPATION 90 FRANCS PAR PERSONNE

MENU

- Kir
- LE CASSOULET
- Plateau de Fromages
- Vacherin
- Café



BON DE RESERVATION

à retourner à la Mairie pour le 15 NOVEMBRE 1986, avec VOTRE REGLEMENT :

..... personnes à 90 Francs =



C'est par une journée plutôt belle, le jeudi 23 octobre que neuf membres du Club ont effectué une sortie sous le patronage du sympathique Club de Villiers-St-Frédéric dont nous remercions les membres actifs et leur grande animatrice dévouée Mme MALOT.

Après notre départ de Villiers, à une heure très raisonnable (9 h 30) visite de la magnifique Chapelle Royale de DREUX où l'on peut admirer les splendides vitraux dont la luminosité et les couleurs sont incomparables - sans parler des sculptures d'une très grande finesse - à noter aussi les émaux "à voir et revoir".

Nous nous sommes dirigés ensuite vers NONANCOURT où un très bon repas nous fut servi dans un cadre agréable et une très bonne ambiance.

Nous avons terminé par la visite du Château d'ANET, le beau temps était toujours avec nous; le retour s'effectua par le chemin des écoliers. Nous sommes arrivés aux environs de 18 h à la mairie de Villiers-St-Frédéric.

Encore un grand merci et nos félicitations aux organisateurs de cette belle journée d'automne.

X. BLONDEAU

Nous vous rappelons que toutes les personnes âgées de 60 ans et plus sont cordialement invitées à partager les activités du Club.

Les réunions ont lieu les 1er et 3ème jeudi du mois, dans la salle du Conseil située à droite de la Mairie.

HISTOIRE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE et des Communes limitrophes (suite)

NEAUPHLE LE CHATEAU ET L'HISTOIRE DE SON TELEGRAPHE



Claude CHAPPE

En Seine et Oise, les "Ingénieurs-Télégraphes" choisissent le petit clocher de Neauphle pour porter leur machine aux grands bras de bois.

En 1798, la toiture sera tronquée, à l'altitude de 170 mètres, par une plate-forme au-dessus de laquelle une solide échelle de 4 mètres de hauteur s'élèvera.

C'est au sommet de ce mât que s'articulaient les trois bras du télégraphe, manoeuvrés par le "stationnaire" à partir d'une petite pièce aménagée à l'intérieur du clocher.

La ligne PARIS-BREST, commencée en décembre 1797 sera achevée et mise en service moins d'un an plus tard, au début de septembre 1798.

Les agents chargés de manipuler le télégraphe étaient au nombre de deux par poste.

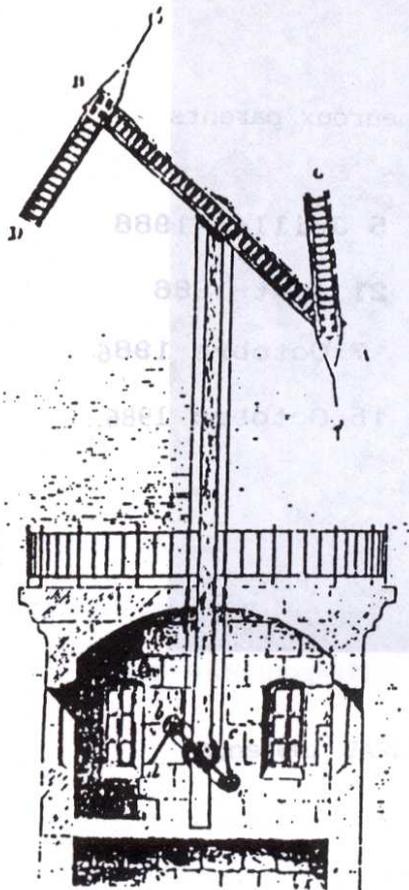
Recrutés sur place, parmi d'anciens soldats invalides "de préférence sachant lire" ou autant que possible, parmi les ouvriers et artisans du village "choisis par préférence capables de réparer tout seuls les ferrures, les bras et les cordages et de plus, actifs et intelligents".

La solde des stationnaires était modeste : 30 sous par jour de travail. Bien souvent, pour vivre, ils exerçaient un second métier : tisserand, serrurier, cordonnier, tailleur, cafetier, etc...

Le service de la télégraphie était astreignant. Il consistait à guetter, l'oeil collé à une longue vue, les figures géométriques que prenaient les bras du télégraphe voisin, souvent distant d'une dizaine de kilomètres, de s'empresse de reproduire exactement sur sa machine ces mêmes figures en actionnant des leviers, et d'observer, sur une deuxième lunette d'approche si l'autre tour voisine reproduisait bien les figures (les trois bras permettaient 98 positions différentes).

HISTOIRE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
et des Communes limitrophes (suite)

NEAUPHLE LE CHATEAU ET L'HISTOIRE DE SON TELEGRAPHE



La tour du télégraphe CHAPPE

Aux extrémités, un directeur codait ou décodait la dépêche à l'aide de gros vocabulaires spéciaux. La nuit, le télégraphe ne fonctionnait pas, mais le jour, par temps clair, une dépêche pouvait parvenir en quelques heures.

En cas de pluie, brume ou brouillard, les télégraphes arboraient un signal particulier appelé "brûmaire" qui prévenait les directeurs de la non transmission du message en cours.

Un demi siècle plus tard vint le télégraphe électrique de Samuel MORSE. Il eut bien du mal à s'implanter sur le territoire français, le réseau du télégraphe CHAPPE étant fortement ancré avec 5000 kilomètres de lignes.

En 1852, le clocher fut rendu à la commune de Neauphle-le-Chateau. Le Conseil Municipal vota les fonds nécessaires pour sa reconstruction en forme de tour carrée.

La tour du télégraphe de la Queue-lez-Yvelines (hauteur du site 180 mètres) construite en 1798 subsiste, sa hauteur est de 10 mètres.

Ph. DESMARCHELIER

**ETAT
CIVIL**



Nous adressons nos félicitations aux heureux parents
de :

Charles-Henri FAUCHERY	né le 5 Juillet 1988
Sandrine CORREIA	née le 21 Aout 1986
Julien LEVEQUE	né le 7 Octobre 1986
Etienne GAUDIN	né le 15 Octobre 1986

PHILDAR

M^{me} Chancibot

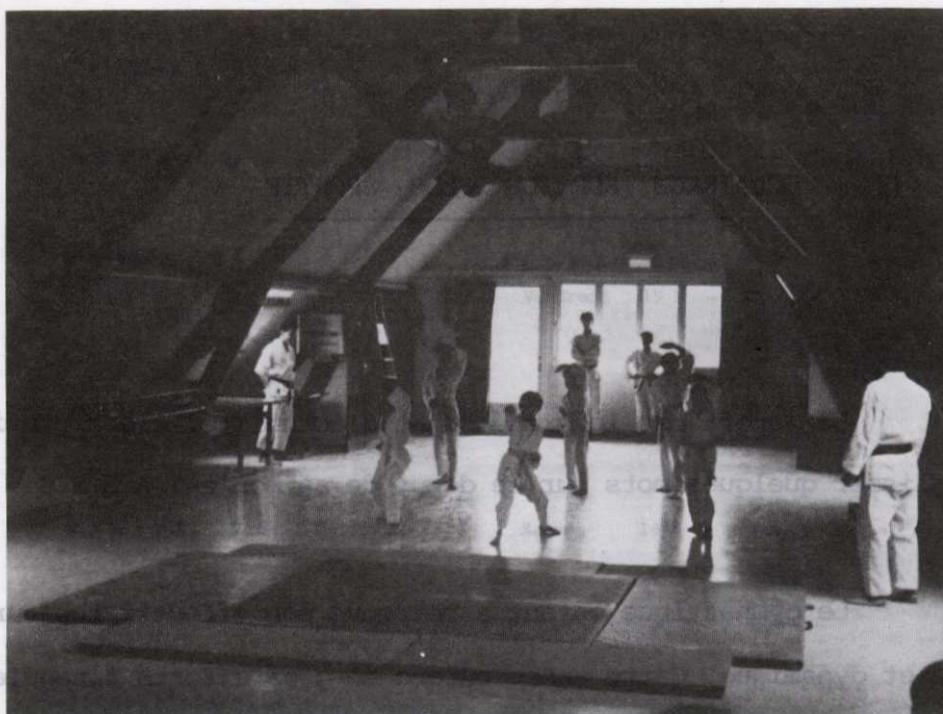


2, route de Saint Germain

Le Pontel

34.89.41.64

78640 Villiers Saint Frédéric



Monsieur JARLAND - Ceinture Noire, Professeur de Karaté
et ses élèves.



ECLAIRAGE SUR LE CLUB SPORTIF

Le sport est le grand sujet d'actualité. Alors profitons-en pour glisser quelques mots sur le début de saison à l'A.S.S.G.

Le gymnastique enfant a retrouvé son effectif toujours aussi motivé et dynamique. Cette année encore de gros efforts financiers seront engagés afin d'équiper cette section du matériel indispensable à son développement.

Le rendez-vous dominical pour l'initiation et la pratique du football draine un groupe de jeunes joueurs toujours très assidus, accompagnés par deux vétérans dont la présence, outre le côté exemplaire qu'elle suscite est une aide appréciable pour l'encadrement des enfants.

Deuxième année pour la section KARATE. Nous avons enregistré avec plaisir le retour de tous les enfants. Le groupe d'adultes s'est quelque peu désagrégé mais nous espérons bien récupérer d'autres adeptes en cours de saison.

La Boxe Américaine, la plus vieille discipline du CLUB, malgré les ans se porte comme un charme, drivée, il est vrai, par notre toujours jeune et dynamique ami TONIO

Ces quelques clichés tentent à prouver que le CLUB SPORTIF a bien démarré la saison 86 - 87. Notre seule ambition est de mettre en oeuvre des moyens pour que le sport, activité à la fois humaine et indispensable, soit un plaisir perpétuel. C'est une affaire collective et nous avons besoin de votre participation.

G. BARRAS



GYMNASTIQUE	Mercredi	10 h - 12 h
enfant		
FOOTBALL	Dimanche	10 h - 11 h 30
BOXE AMERICAINE	Mardi	19 h - 21 h
	Vendredi	19 h - 20 h 30
KARATE ADULTE	Jeu	19 h - 20 h 30
KARATE ENFANT	Samedi	14 h - 15 h 30

KARATE : C'est Quoi

KARATE signifie "main vide". Il faut interpréter ceci de deux façons :

- "main vide de toute arme" et
- "main vide de toute mauvaise intention".

Tout l'entraînement est basé sur le principe du "blocage-contre-attaque", ce qui inculque en pratiquant, l'idée de ne jamais frapper le premier. De nombreux principes physiques et psychologiques sont appliqués tels que : concentration d'énergie, relaxation, vitesse, puissance, point d'appui, contrôle de la respiration, maîtrise de soi,...

Le Karaté est né au Japon au début de ce siècle. La méthode enseignée à l'origine, s'est progressivement adaptée à la morphologie des adeptes. Les grands, dotés d'une force physique supérieure, enseignèrent un KARATE statique, les petits et minces, au contraire, développèrent un KARATE tout en déplacement. Certains s'attachèrent à développer la "compétition", d'autres, la "self-défense". Ainsi naquirent les méthodes actuelles : SHOTO-KAN, SHOTO-KAI, WADO-RYU, etc...

Le KARATE est un sport en ascension. En dix ans le nombre de licenciés a plus que doublé : 150.000 licenciés aujourd'hui.

Le KARATE peut se pratiquer par tous et à n'importe quel âge.

Les enfants viennent à partir de 8 ans ; la méthode d'enseignement s'adapte à la constitution de l'enfant.

Cette rapide synthèse est tirée d'une compilation des différents articles diffusés dans des revues spécialisées. Mais si vous désirez en savoir plus sur la pratique de ce sport, rendez-vous salle Jules Gohard avec notre professeur :

G. BARRAS

Amicale

D'UNE ANNÉE A L'AUTRE...

PAR L'Amicale

L'Amicale a tenu son Assemblée Générale, malheureusement il n'y avait pas grand monde. Les habitants de Saint Germain de laGrange ne s'intéressent-ils plus à l'animation de leur village ou, peut-être, la date était-elle mal choisie ? Retenons cette dernière hypothèse, même si elle nous paraît peu vraisemblable. Enfin, les absents ont toujours tort dit-on, et bien cette fois encore cela s'est vérifié : ambiance sympathique et intéressée, punch délicieux (en provenance de la maison Taillandier, une référence !)

Maintenant venons-en au contenu de cette A.G.

Tout d'abord un compte-rendu des activités, spectacles, conférence, séance de cinéma. En quelques mots : les activités régulières marchent fort !

- la gym adulte : bravo à Georges Barras qui l'a animée bénévolement jusqu'à ce jour. Regrettons qu'il ne puisse continuer et merci encore. Un autre professeur l'a remplacé ;

- l'aérobic de Claudie : connue dans le département entier elle draine des gens de partout ; c'est un succès, la salle Jules Gohard est trop petite, et cette année c'est reparti avec le même succès.

- l'informatique avec M. AUTRET a attiré de nombreux jeunes et quelques adultes qui ont apprécié la compétence et la gentillesse de M. AUTRET. Cette année ça continue et de plus belle avec un club adulte le samedi après-midi.

- la danse enfant animée par Isabelle attire de nombreux petits. Cette année c'est avec 3 cours qu'Isabelle mène la danse à St Germain.

- les claquettes, toujours avec Isabelle, ont perdu leurs éléments principaux et c'est aujourd'hui une activité arrêtée ; mais si des débutants sont intéressés, qu'ils nous appellent, à partir de 5 personnes l'activité peut reprendre.

voilà pour les activités régulières. Les soirées, il y en a eu de nombreuses, plus ou moins réussies quant à l'affluence de spectateurs. Il serait bon que nous connaissions vos attentes dans ce domaine, n'hésitez pas à en parler avec l'un des membres du C.A.

La fête de juin... une réussite ! Le lieu, le temps, le programme, tout y était ! C'est en tout cas l'avis du plus grand nombre et, couplée avec la journée sportive du Club Sportif ce furent deux jours très réussis et animés. Une expérience à renouveler si le Club Sportif le veut bien.

Un bilan financier a été présenté (voir ci-joint) et accepté par tous. A part les restrictions sérieuses des subventions d'investissement en provenance du département, tout se passe bien. Nous envisageons des investissements en matériel pour la saison 86-87 (informatique, tir à l'arc, éclairage, une friteuse...)

Pour l'élection des membres du CA, c'est avec regret mais compréhension que nous acceptons le retrait de Loulou Morisson Jean-Marie Bureau, Claude Poirier... remercions-les de leur participation (Loulou depuis 10 ans!) et saluons les. Les nouveaux arrivants, il y en a peu, raison de plus pour accueillir avec enthousiasme Evelyne Melin. Mais que c'est inquiétant de constater que peu de volontaires existent dans le village pour participer activement à l'animation !

Voici le nouveau bureau :

Martine CHOLLET	Présidente
J.J. BARRIERE	Vice Président
Danielle JAVANAID	Secrétaire
Dédé PHILIPPE	Trésorier
Sylvie WILMSEN	" adj.
Jean(Claude BARRERE	

et avec aussi comme membres du CA Jean-Pierre CHARCIBOT, Gaëlle LAINE, Catherine NAVEAU, Evelyne MELIN.

ça va être dur, dur, d'organiser toutes les activités que nous souhaitons, aussi faisons-nous appel à tous ceux qui souhaiteraient nous aider, même ponctuellement.

En tout cas, voici le programme prévu (sans garantie)

Décembre : Théâtre - la troupe du Café d'Edgar de Paris revient à St Germain

Janvier : Soirée Cabaret

Février : Conférence "St Germain - ses environs"

Mars : Concert Classique

Avril : Nuit du Cinéma "les comédies musicale"

Mai : dimanche 17 mai Rallye

Oh là là, quel programme. Mais attention cela ne sera possible qu'avec votre aide et votre participation. Alors nous vous attendons nombreux et espérons satisfaire un peu vos attentes.

J. Jacques BARRIERE
Président 85/86

COMPTE D'EXPLOITATION 1985/1986

DEPENSES

1 - VIE DE L'AMICALE	5 681.74
ADH. FOL cartes	3 368.00
Fournitures	1 605.29
Divers	703.45
2 - SAMEDIS SOIRS - CINEMA	18 699.19
3 - ACTIVITES REGULIERES	10 493.50
Danse	3 725.00
Claquettes	3 413.50
Aérobic	3 360.00
4 - FETES DIVERSES	1 212.60
5 - FETE D'ETE	21 124.65
6 - MATERIEL - ENTRETIEN	1 331.89
7 - EQUIPEMENT GYMNASTIQUE	1 304.60
8 - EXCEDENT	16 821.28
BIVRETVRET EPARGNE	30 000.00

TOTAL GENERAL 106 674.45

RECETTES

1 - VIE DE L'AMICALE	5 450.00
Adhésions adultes (100 x 50 F)	5 000.00
Adhésions enfants (45 x 10 F)	450.00
2 - SAMEDIS SOIRS - CINEMA	13 990.00
3 - ACTIVITES REGULIERES	16 351.00
Gyn ad. (25)	3 350.00
Danse enf. (15)	2 970.00
Claquettes (5)	875.00
Chorale (15)	2 515.00
Aérobic (42)	5 996.00
Informatique (10)	645.00
4 - FETES DIVERSES	981.00
5 - FETE D'ETE	27 207.00
6 - RECETTES DIVERSES	1 059.45
7 - SUBVENTIONS	11 736.00
Commune	8 000.00
Département (fonctionnement)	3 736.00
8 - DEFICIT	0
9 - LIVRET EPARGNE	30 000.00

TOTAL GENERAL 106 674.45



Amikaleines

ACTIVITES PROPOSEES PAR L'A.L.E. POUR LA SAISON 1986-1987

dans la Salle J. GOHARD

AEROBIC
DIMANCHE
10H45

EVEIL A LA DANSE
MARDI 16H45
Enfants de - 5 ans

DANSE
MARDI 17H30
Enfants de 5 à 7 ans

DEBUTANTS CLASSIQUE
MARDI 18H15
Enfants de + 7 ans

INFORMATIQUE "LE CLUB"
Pour les - de 16 ans
MERCREDI 14H30

INITIATION INFORMATIQUE
"LE BASIC"
MERCREDI 14H

GYMNASTIQUE ADULTES
LUNDI 19H

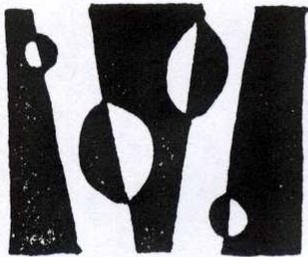
CHORALE
Contacter D. BARRIERE
34 89 16 62

STAGE THEATRE
En préparation
Contacter Mme CHOLLET
34 89 09 22

Club MICRO-INFORMATIQUE
Adultes **SAMEDI 17H**

LES ACTIVITES

ARTISTIQUES



VENEZ VISITER VOTRE
BIBLIOTHÈQUE TRANSFORMÉE EN
" GALERIE D'ART "

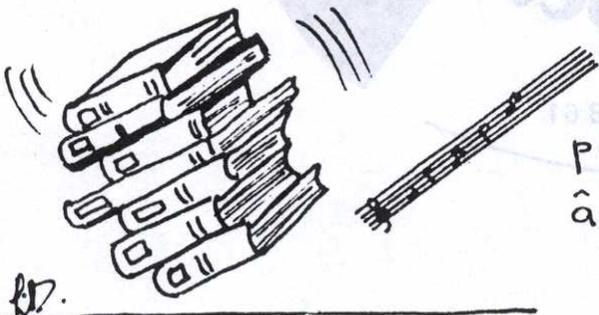
LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
DE ST GERMAIN DE LA
GRANGE vous
propose
5 JOURS
D'EXPO-VENTE
DE LIVRES
POUR
LES JEUNES

Samedi **22** Nov : 15 à 18h
Dimanche **23** Nov : 15 à 18h
Lundi **24** Nov : 17 à 19h
Mardi **25** Nov : 17 à 19h
Mercredi **26** Nov : 17 à 19h

GRAND CHOIX
DE LIVRES DE JEUNES
SUR LE THÈME
" ACTIVITES
ARTISTIQUES "

mais vous pourrez aussi
feuilleter, acheter ou commander

des
ouvrages
pour tous les
âges ...



PETITES ANNONCES

COURS

Cherche Etudiant(te) Term. ou plus
pour donner cours de Math. 4ème
Mme VAUCHELLE - t@L. 34 89 01 45

BABY-SITTER

Si vous avez besoin d'une Baby-Sitter
pour vos enfants, appelez :
Melle Odile BASTIER - tél. 34 89 18 30

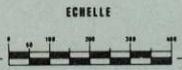
PAVILLON A VENDRE

Plain-pied - récent - 110 m2
Séjour 50 m2 - cheminée - 3 chambres
2 salles de bains - Terrain 700 m2
Prix : 830.000 F.
M. et Mme JOUANNY Alain - tél. 18 96 61 93 77



SPITERI . Tel : 489 28 61

ST GERMAIN DE LA GRANGE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE)	74	PASCAL (RUE)	02
ARABO (RUE)	02	PASTEUR (RUE)	02-03
BAS CHATRON (RUE DU)	73-74	PLAISIR (RUE DE)	03
BANDELAIRE (RUE)	74	PIERRETTES (ALLEE DES)	03
BEANCE (ALLEE DE LA)	03	RACINE (RUE)	74
BOISSON (RUE)	74	ROCHEROUSSOLE (RUE DE LA)	74
BOURGET (RUE PAUL)	73	ROSTARD (RUE EDMOND)	73
BOUVE (ALLEE DE LA)	03		
BRUYERE (RUE LA)	74		
CEINTS APPENTS (RUE DES)	73	SABOTIERS (ALLEE DES)	03
CEPOTTEURS (ALLEE DES)	03	SAINT-GERMAIN (RUE DU)	02-73
CORNEILLE (RUE)	74	STENHALL (RUE)	74
DETELLIERS (ALLEE DES)	03	THIVERVAL (RUE DE)	C3-03
DROUARD (ALLEE DU)	03	TORREURS (ALLEE DES)	03
		TRAVERSIERE (RUE)	73
ELANTIERE (CHEMIN DES)	73	VANDIERE (ALLEE DES)	03
		VERAIN (ALLEE DU)	03
FABRIQUES (ALLEE DES)	74	VOLTAIRE (RUE)	74
FORTAINE (RUE LA)	74		
HAUT BOUTRON (RUE DU)	73		
HUES JUVENE VICTOR	72-73		
HUREPEUX (ALLEE DU)	03		
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	03		
LAMANTIE (RUE)	76		
LAVANDRIERE (ALLEE DES)	03		
LAVOISIER (RUE)	02		
LYE (RUE DES)	74		
MALDRIT (PLACE ALPHONSE)	02		
MAIRIE (RUE DE LA)	02		
MAISONS BRULEES (CHEMIN DES)	73-74		
MAITRES (RUE DES)	03		
MAITRES (RUE DES)	74		
MOLLERE (RUE)	74-75		

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES MEULANTAIS	01
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	01-02
CHEMIN RURAL N°3	03
CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES	02-72
A NEAUPHLE-LE-CHATEAU	02
CHEMIN RURAL N°5 DE DE L'ADOURIC	03-63
CHEMIN RURAL N°6	02-75
DE CRESSAY A PLAISIR	02-03
CHEMIN RURAL N°7 AUX NEUVS	02-03
CHEMIN RURAL N°8	03
CHEMIN DE HANAS	03
CHEMIN RURAL N°10 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A THIVERVAL	04-04
CHEMIN RURAL N°11	03
DU FOND DU RU	C3-C4
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CAILLOUX	04-06

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AIRE DE LOISIR	74
CABINE TELEPHONIQUE	03
CABINE TELEPHONIQUE	73
ECOLE DE CHATRON	73
GRUPPE SCOLAIRE	03
JULES KOSMAN	03
MARIE	03
MOVEMENT AUX MORTS	03
STATION D'EPURATION	03
ZONE INDUSTRIELLE	03

